

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 18 SEPTEMBRE 2025 – 18h30

Salle du Conseil, Mairie de Saint Vincent
Convocation du 11 septembre 2025,

Ordre du jour :

- Convention EPF- SMAF (rachat de parcelles)
- Création de poste pour un emploi à 20h/semaine
- Participation communale – Prévoyance
- Questions diverses

Liste des membres

- **Présents** : COSTE Yves, VAZ DE AZEVEDO José, DENIZIOT David, AUDRAS Martine, DISSAY Anne-Marie, PRUGNE Sophie, VERLHAC Jean-Pierre.
- **Absents** : BERTHAUT Marie, DARSESES Alexis, ROUX Bruno

Président de séance : COSTE Yves

Secrétaire de séance : DISSAY Anne-Marie

1 – DCM 17/2025 : RACHAT DE PARCELLE À L'EPF-SMAF

Pour réaliser les travaux d'assainissement dans Saint-Vincent, la commune avait sollicité l'EPF SMAF pour acquérir les parcelles ZD327 et ZD329 en 2018. La convention de partage arrive à son terme au cours de l'année 2025. Il convient de racheter ces deux parcelles à l'EPF SMAF. Cette transaction sera réalisée par acte administratif

Décision du conseil. 7 votes POUR.

2 – DCM 18/2025 : CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT – FILIÈRE TECHNIQUE

Monsieur le Maire expose qu'il peut y avoir un besoin dans la filière technique. Il convient de créer un poste à 20h par semaine pour pouvoir embaucher un agent contractuel dès que la nécessité se présentera.

Décision du conseil. 7 votes POUR.

4 – DCM 19/2025 : ACHAT DE BALAYEUSE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Les demandes de fonds de concours doivent être déposées avant le 14 novembre 2025 avec la possibilité de compléter le dossier avant le 31 décembre 2026. Monsieur le Maire expose qu'il est possible de s'en servir pour l'achat de la balayeuse fait en juin auprès de la commune d'Anzat-le-Luguet en juin 2025. Il en va de même pour le coût de l'installation de l'attelage trois points réalisé par l'entreprise Amathe afin que la balayeuse puisse être utilisée avec le tracteur communal. La demande de fonds de concours concernera les deux factures.

Décision du conseil. 7 votes POUR.

5 – DCM 20/2025 : PORTE DE LA MAIRIE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Prenant en compte le fait que les demandes doivent être déposées avant le 14 novembre 2025, il paraît opportun de déposer une demande concernant le changement de la porte de la Mairie.

La porte s'abîme à cause des différentes saisons et intempéries. Il serait préférable de la changer entièrement que d'entreprendre diverses réparations.

Décision du conseil. 7 votes POUR.

La séance est levée à 20h30

Table des délibérations.

DCM 17/2025	RACHAT DE PARCELLE A L'EPF-SMAF
DCM 18/2025	CREATION DE POSTE PERMANENT – FILIERE TECHNIQUE
DCM 19/2025	DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – ACHAT DE BALAYEUSE
DCM 20/2025	DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – PORTE DE LA MAIRIE